

ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE : DES RISQUES PEU CONNUS

La Journée mondiale de sensibilisation au Syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) est l'occasion de rappeler les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse. Une information d'autant plus nécessaire que l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (Inpes) et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (Mildeca) présentent une étude(1) qui montre que les Français sous-estiment ce risque et restent sensibles à plusieurs idées reçues sur le sujet.

Où se situe le risque pour le fœtus ?

Les recommandations sanitaires préconisent aux femmes enceintes de ne pas pas boire d'alcool pendant leur grossesse. En effet, **y compris pour des consommations occasionnelles**, l'alcool est toxique pour le fœtus (voir notre article « Enceinte, est-ce que je peux boire ? »).

Pourtant, l'étude présentée par l'Inpes et la Mildeca montre que seuls 25% des Français estiment que toute consommation d'alcool pendant la grossesse comporte des risques et 18% pensent qu'une femme enceinte peut boire quelques gorgées d'alcool de temps en temps. Les Français ont tendance, à tort, à réduire le risque à certaines situations : 86% pensent qu'être ivre une seule fois au cours de la grossesse est dangereux pour le futur bébé, 37% estiment que les risques n'apparaissent qu'à partir d'une consommation quotidienne d'alcool.

Des idées reçues qui ont la vie dure...

Le vin, la bière et les alcools forts partagent la même molécule, l'éthanol, qui est la cause de la nocivité pour la santé et la grossesse. Pourtant, l'idée fautive selon laquelle le vin ou la bière seraient moins nocifs que les alcools forts a la vie dure pour les Français : 46% pensent encore que c'est moins dangereux de boire du vin ou de la bière que des alcools forts.

Certains conseils "de grand-mère" persistent également alors qu'ils sont nocifs pour le fœtus et le nouveau-né : 27% des Français pensent qu'il est conseillé de boire "un petit verre de temps en temps" pendant la grossesse, 25% qu'il est conseillé de boire un peu de bière pendant l'allaitement. L'article « Puis-je boire alors que j'allaité mon enfant ? » rappelle les précautions à prendre pendant l'allaitement.

Le "principe de précaution" est donc mal connu des Français. Par ailleurs, certaines femmes peuvent avoir bu de l'alcool sans savoir qu'elles étaient enceintes ou rencontrer des difficultés pour arrêter de boire pendant leur grossesse. La lecture des articles « Je viens d'apprendre que j'étais enceinte » et « Je ne parviens pas à arrêter de boire » peut alors être éclairante.

ALCOOL ET GROSSESSE : LES "IDÉES REÇUES"

Sources :

(1) Etude BVA pour l'Inpes réalisée du 25 au 27 juin 2015 auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1005 personnes âgées de 15 ans et plus.

> Le communiqué de presse de l'Inpes